



Espagne

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1979

Juge national : María Elósegui

[Les CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Eduardo García De Enterría (1978-1986), Juan Antonio Carrillo Salcedo (1986-1989), José María Morenilla (1990-1998), Antonio Pastor Ridruejo (1998-2003), Javier Borrego Borrego (2003-2008), Luis López Guerra (2008-2018)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 641 requêtes concernant l'Espagne en 2017, dont 634 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 6 arrêts (portant sur 7 requêtes), dont 5 ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2016	2017	2018**
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	627	668	308
Requêtes communiquées au Gouvernement	16	52	17
Requêtes tranchées :	575	641	307
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	542	588	293
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	8	44	7
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	7	2	0
- tranchées par un arrêt	18	7	7

**de janvier à juillet 2018

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir [le site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/07/2018	
Total des requêtes pendantes*	346
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	170
Juge unique	64
Comité (3 Juges)	24
Chambre (7 Juges)	78
Grande Chambre (17 Juges)	4

* y compris les requêtes pour lesquelles les formulaires complétés n'ont pas encore été reçus

L'Espagne et ...

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **668** agents.

Affaires marquantes - arrêts rendus

Grande Chambre

Fernández Martínez c. Espagne

12.06.2014

L'affaire concernait le non-renouvellement du contrat de travail d'un professeur de religion et de morale catholiques, prêtre marié et père de famille, à l'issue de l'obtention de sa dispense de célibat et après avoir manifesté publiquement son engagement militant auprès d'un mouvement opposé à la doctrine de l'Église. [Non-violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

DeL Rio Prada c. Espagne

21.10.2013

L'affaire concernait le report de la date de remise en liberté définitive d'une personne condamnée pour terrorisme en application d'une nouvelle jurisprudence du Tribunal suprême - dite « doctrine Parot » - intervenue après sa condamnation.

[Violation de l'article 7 \(pas de peine sans loi\)](#)

[Violation de l'article 5 § 1 \(droit à la liberté et à la sûreté\)](#)

[De même, la Cour a décidé qu'il incombe à l'État défendeur d'assurer la remise en liberté de la requérante dans les plus brefs délais.](#)

[Lien vers le communiqué de presse en espagnol.](#)

Palomo Sánchez et autres c. Espagne

12.09.2011

Licenciement d'un groupe de syndicalistes à la suite de la publication d'un dessin et d'articles jugés insultants pour deux autres employés et un cadre de leur société.

[Non-violation de l'article 10 \(liberté d'expression\) lu à la lumière de l'article 11 \(liberté de réunion et d'association\)](#)

Mangouras c. Espagne

28.09.2010

Placement en détention provisoire – avec possible libération sous caution de trois millions d'euros – du capitaine du navire Prestige pour délit contre les ressources naturelles et l'environnement (déversement

dans l'Océan Atlantique de 70 000 tonnes de fuel).

[Non-violation de l'article 5 § 3 \(droit à la liberté et à la sûreté\)](#)

Affaires marquantes - arrêts rendus

Chambre

Affaires concernant les traitements inhumains ou dégradants (article 3)

Portu Juanenea et Sarasola Yarzabal c. Espagne

13.02.2018

L'affaire concernait des allégations de mauvais traitements subis par MM. Portu Juanenea et Sarasola Yarzabal lors de leur arrestation en janvier 2008 par des membres de la garde civile ainsi que pendant les premiers moments de leur garde à vue au secret.

[Violation de l'article 3 sous ses volets matériel et procédural](#)

Beortegui Martinez c. Espagne

31.05.2016

L'affaire portait sur un prétendu défaut d'enquête à propos d'allégation de mauvais traitements que M. Beortegui Martinez, détenu pour appartenance présumée à une organisation terroriste, aurait subis de la part de quatre agents de la garde civile au cours de sa garde à vue au secret.

[Violation de l'article 3 concernant l'enquête conduite par les autorités nationales](#)

[Non-violation de l'article 3 concernant l'allégation par le requérants de mauvais traitements subis lors de son arrestation et durant sa garde à vue](#)

Etxebarria Caballero c. Espagne et Ataun Rojo c. Espagne

07.10.2014

Ces affaires concernaient l'enquête des autorités espagnoles au sujet des mauvais traitements prétendument subis pendant leur détention au secret par les requérants. Ils furent arrêtés par les forces de l'ordre et placés en garde à vue au secret dans le cadre d'enquêtes judiciaires portant notamment sur des délits présumés

d'appartenance à l'organisation terroriste ETA.

Dans les deux affaires :
violation de l'article 3 en raison du défaut d'enquête effective sur les allégations de mauvais traitements des requérants
non-violation de l'article 3 concernant les mauvais traitements allégués par la requérante Etxebarria Caballero

Otamendi Egiguren c. Espagne

16.10.2012

L'affaire concernait l'enquête sur des allégations de mauvais traitement pendant la garde à vue au secret d'un homme soupçonné de liens avec l'ETA.

Violation de l'article 3 (enquête)

B. S. c. Espagne (n° 47159/08)

24.07.2012

L'affaire concernait l'interpellation par la police d'une femme d'origine nigériane exerçant la prostitution dans un quartier à proximité de Palma de Majorque.

Violation de l'article 3 quant à l'enquête (défaut d'enquête effective)

Non-violation de l'article 3

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 3

Olaechea Cahuas c. Espagne

10.08.2006

L'affaire concernait l'extradition vers le Pérou en 2003 d'Adolfo Hector Olaechea Cahuas, (faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international pour appartenance présumée au « Sentier lumineux »).

Violation de l'article 34 (droit de recours individuel)

Non-violation des articles 3, 5 (droit à la liberté et à la sûreté) et 6 (droit à un procès équitable)

Affaires concernant l'article 6

Droit à un procès équitable

Otegi Mondragon et autres c. Espagne

06.11.2018

Les requérants alléguent que les juges qui les avaient condamnés pour appartenance à l'organisation ETA étaient partiaux.

Violation de l'article 6 § 1

Vilches Coronado et autres c. Espagne

13.03.2018

Condamnation des requérants pour délit à l'encontre du Trésor public après la tenue d'une audience en appel, suite à leur acquittement en première instance.

Non-violation de l'article 6 § 1

Hernandez Royo c. Espagne

20.09.2016

Condamnation des requérants au stade de l'appel, sans avoir été entendus personnellement, alors qu'ils avaient été préalablement acquittés en première instance.

Non-violation de l'article 6 § 1

Gómez Olmeda c. Espagne

29.03.2016

L'affaire concernait le grief d'une personne condamnée au pénal selon lequel elle n'avait pas eu la possibilité de se défendre dans le cadre d'une audience publique lors de l'examen de sa cause en appel.

Violation de l'article 6 § 1

Sociedad Anónima del Ucieza c. Espagne

04.11.2014

L'affaire concernait un conflit sur la propriété d'une église médiévale opposant la société requérante, qui avait acquis et fait inscrire au livre foncier un terrain où ladite église avait été enclavée, et l'évêché de Palencia qui avait inscrit la même église à son nom au livre foncier seize ans plus tard.

Violation de l'article 6 § 1

Violation de l'article 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété)

Varela Geis c. Espagne

05.03.2013

Un libraire qui vendait des ouvrages sur l'Holocauste se plaignait d'avoir été condamné pour « justification de génocide », ce qui n'était pas l'objet de son accusation ni de sa condamnation en première instance.

Violation de l'article 6 §§ 1 et 3 a) et b) (droits de la défense) : le requérant aurait dû avoir connaissance de la requalification de l'accusation à son encontre pour assurer sa défense

Serrano Contreras c. Espagne

20.03.2012

Dans cette affaire, la Cour a conclu que l'absence d'audience publique devant le Tribunal suprême emportait [violation du droit à un procès équitable \(article 6 § 1\)](#). Arrêt disponible en [espagnol](#).

Voir également affaires [Igal Coll](#), [Garcia Hernandez](#) et [Almenaro Alvarez](#).

Vaquero Hernandez et autres c. Espagne

02.11.2010

Des membres de la Garde civile et un Gouverneur civil accusés de l'assassinat de deux membres présumés de l'ETA se plaignaient que leur procès avait été inéquitable.

[Non-violation de l'article 6 §§ 1, 2 et 3](#)

Castillo Algar c. Espagne

28.10.1998

Question de l'impartialité dans le procès d'un lieutenant-colonel d'infanterie attaché à la légion espagnole, accusé d'avoir créé un fonds privé non réglementé.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable

García Mateos c. Espagne

19.02.2013

L'affaire concernait la salariée d'un supermarché qui demandait une réduction de sa journée de travail car elle avait la garde légale de son fils de moins de six ans.

[Violation de l'article 6 § 1 combiné avec l'article 14 \(interdiction de la discrimination\)](#)

Présomption d'innocence

Lizaso Azconobieta c. Espagne

28.06.2011

Le requérant fut arrêté dans le cadre d'une opération policière contre l'organisation terroriste E.T.A.. Au cours d'une conférence de presse organisée trois jours après son arrestation, le gouverneur civil de Guipúzcoa le présenta comme un membre d'un commando de l'E.T.A. responsable de trois attentats. Le surlendemain, sa remise en liberté fut ordonnée par un juge. Il ne fut accusé par la suite d'aucun crime ou délit.

[Violation de l'article 6 § 2](#)

Arrêt disponible en [espagnol](#).

Tendam c. Espagne

28.06.2011 (arrêt au principal)¹

Refus des autorités espagnoles d'octroyer à M. Tendam une indemnisation pour sa détention provisoire qui lui fut imposée au cours de la procédure pour vol, ainsi que de l'indemnisation réclamée par ce dernier au titre de la disparition et de l'endommagement des biens saisis dans le cadre de la procédure pénale pour recel.

[Violation de l'article 6 § 2](#)

[Violation de l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

Vera Fernández-Huidobro c. Espagne

06.01.2010

Allégations d'absence d'impartialité pour raison politique, dans le procès du Secrétaire d'État pour la Sécurité auprès du ministère de l'Intérieur, condamné pour délits de malversation de fonds publics et séquestration.

[Non-violation de l'article 6 §§ 1 \(droit à un procès équitable\) et 2](#)

Droit d'accès à un tribunal

Arribas Anton c. Espagne

20.01.2015

L'affaire concernait principalement le droit d'accès à un tribunal (recours d'*amparo*).

[Non-violation de l'article 6 § 1](#)

Vie privée et familiale (article 8)

Vicent Del Campo c. Espagne

06.11.2018

Décision de justice interne qui désignait nommément M. Vicent Del Campo comme le harceleur d'une collègue de travail, alors que la partie défenderesse dans ce procès était en fait son employeur, une autorité locale.

[Violation of Article 8](#)

Trabajo Rueda c. Espagne

30.05.2017

L'affaire concernait la saisie de l'ordinateur de M. Trabajo Rueda au motif qu'il

¹ Voir aussi, s'agissant de la même affaire, l'arrêt de la Chambre du 28 juin 2011 sur la question de la satisfaction équitable. Dans cet arrêt, la Cour alloue à M. Tendam 200 000 EUR pour dommage matériel.

contenait des éléments
pédopornographiques.

[Violation of Article 8](#)

[Rubio Dosamantes c. Espagne](#)

21.02.2017

Plainte pour atteinte à l'honneur et à la réputation de la chanteuse Paulina Rubio du fait de propos tenus sur sa vie privée dans des émissions de télévision.

[Violation of Article 8](#)

[R.M.S c. Espagne](#) (n° 28775/12)

18.06.2013

L'affaire concernait le placement de la fille de la requérante en famille d'accueil par les services sociaux contre la volonté de cette dernière. La requérante se plaignait d'avoir été privée de tout contact avec sa fille et observait que l'administration avait décidé de placer sa fille en accueil pré-adoptif avant même que les juridictions internes n'aient décidé sur sa situation d'abandon.

[Violation of Article 8](#)

[Martinez Martinez et María Pino Manzano c. Espagne](#)

03.07.2012

L'affaire concernait un couple dont le domicile est établi à proximité d'une carrière de pierre. Il se plaignait de nuisances sonores et d'exposition à la poussière et réclamait à l'administration des indemnités pour le préjudice subi.

[Non-violation de l'article 8](#)

[K.A.B. c. Espagne](#) (n° 59819/08)

10.04.2012

L'affaire concernait l'adoption d'un enfant - malgré l'opposition de son père - déclaré en situation d'abandon après l'expulsion de sa mère.

[Violation de l'article 8](#)

[Saleck Bardi c. Espagne](#)

24.05.2011

L'affaire concernait une procédure judiciaire qui s'acheva avec l'octroi de la tutelle sur une enfant provenant des camps de réfugiés sahraouis de Tindouf à une famille d'accueil espagnole, au terme d'une longue incertitude et malgré la demande de restitution de sa mère biologique. Le manque de diligence des autorités pour restituer une enfant à sa mère biologique a violé le droit à la vie familiale

[Violation de l'article 8](#)

[P.V. c. Espagne](#) (n° 35159/09)

30.11.2010

Restriction du droit de visite d'une transsexuelle à son fils de six ans.

[Non-violation de l'article 8 combiné avec l'article 14 \(interdiction de la discrimination\)](#) : c'était l'intérêt supérieur de l'enfant et non la transsexualité de la requérante qui avait primé dans cette décision, en vue de permettre au mineur de s'habituer progressivement au changement de sexe de son géniteur.

[Moreno Gómez c. Espagne](#)

16.11.2004

Tapage nocturne causé par des boîtes de nuit installées à proximité du domicile de la requérante.

[Violation de l'article 8](#)

[Prado Bugallo c. Espagne](#)

18.02.2003

Mise sur écoute téléphonique dans le cadre d'une enquête pour trafic de stupéfiants.

[Violation de l'article 8](#)

[López Ostra c. Espagne](#)

09.12.1994

Nuisances causées par une station d'épuration à proximité du domicile de la requérante.

[Violation de l'article 8](#)

[Non-violation de l'article 3 \(interdiction des traitements inhumains ou dégradants\)](#)

**Affaires portant sur la liberté
d'expression (article 10)**

[Toranzo Gómez c. Espagne](#)

20.11.2018

L'affaire concernait la condamnation du requérant pour diffamation parce qu'il avait accusé des policiers de torture.

[Violation de l'article 10](#)

[Stern Taulats et Roura Capellera c. Espagne](#)

13.03.2018

L'affaire concernait la condamnation pénale de deux ressortissants espagnols pour avoir mis le feu à une photographie du couple royal au cours d'un rassemblement sur la place publique à l'occasion de la visite institutionnelle du Roi à Gérone en septembre 2007.

[Jiménez Losantos c. Espagne](#)

14.06.2016

L'affaire concernait la condamnation pénale de M. Jiménez Losantos, journaliste, en raison de ses propos à l'égard du maire de Madrid de l'époque, considérés comme injurieux.

[Violation de l'article 10](#)

[Rodríguez Ravelo c. Espagne](#)

12.01.2016

L'affaire concernait des expressions employées par un avocat dans une demande écrite, portant des jugements de valeur à l'encontre d'un juge et lui imputant des conduites blâmables.

[Violation de l'article 10](#)

[Otegi c. Espagne](#)

15.03.2011

Condamnation pour injures au Roi du porte-parole de la gauche indépendantiste basque.

[Violation de l'article 10](#)

[Gutiérrez Suarez c. Espagne](#)

01.06.2010

Condamnation pour ingérence illégitime dans le droit fondamental au respect de l'honneur du roi Hassan, suite à la publication d'un article selon lequel une société familiale du roi était impliquée dans un trafic de stupéfiants.

[Violation de l'article 10](#)

[Castells c. Espagne](#)

23.04.1992

Condamnation de M. Castells, avocat et sénateur élu de la coalition basque Herri Batasuna, à une peine d'emprisonnement en 1983 pour injures au gouvernement après avoir publié un article dans lequel il tenait ce dernier responsable de l'impunité dont bénéficiaient des groupes armés.

[Violation de l'article 10](#)

Affaires concernant la discrimination (article 14)

[Aldeguer Tomás c. Espagne](#)

14.06.2016

L'affaire concernait le grief de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle que le requérant a tiré du refus d'une pension de réversion qui lui avait été opposé à la suite du décès de son partenaire, avec lequel il avait vécu dans

une relation conjugale de fait. La législation qui était en vigueur du vivant de celui-ci n'avait pas permis au requérant, M. Aldeguer Tomás, de l'épouser. Trois ans après le décès de son partenaire, la loi légalisant le mariage entre personnes de même sexe était entrée en vigueur en Espagne.

[Non-violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\) et avec l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

[Manzanas Martin c. Espagne](#)

03.04.2012

Dans cette affaire, la Cour a conclu que des différences de pensions de retraite entre prêtres catholiques et pasteurs évangéliques constituaient une discrimination.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

Arrêt disponible en [espagnol](#)

[Muñoz Díaz c. Espagne](#)

08.12.2009

Refus d'octroi d'une pension de réversion à une citoyenne rom espagnole mariée par les rites propres à sa communauté sans effets civils en droit espagnol.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

Affaires relatives à la dissolution de partis politiques

[Herri Batasuna et Batasuna c. Espagne, Etxebarria et autres c. Espagne et Herritarren Zerrenda c. Espagne](#) [Herri Batasuna et Batasuna c. Espagne](#)

30.06.2009

Suspension des activités des partis en question, déclarés illégaux et dissous en application de la loi 6/2002.

[Etxebarria et autres c. Espagne](#): annulation des candidatures aux élections – municipales, régionales et autonomes – de groupements électoraux ayant exercé des activités au sein de partis politiques déclarés illégaux et dissous.

[Herritarren Zerrenda c. Espagne](#): annulation de la candidature de Herritarren Zerrenda pour les élections au Parlement européen de juin 2004, au motif que ce dernier avait pour but de poursuivre les

activités des trois partis déclarés illégaux et dissous.

Non-violations des articles 10, 11 (liberté de réunion et d'association), 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres) et 13 (droit à un recours effectif)

Eusko Abertzale Ekintza – Acción Nacionalista Vasca (EAE-ANV) c. Espagne

07.12.2010

Après qu'en 2003, Batasuna et Herri Batasuna (entre autres) eurent été déclarés illégaux, certaines candidatures aux élections municipales et aux conseils généraux au Pays Basque et au Parlement de Navarre furent annulées.

(Les deux requêtes) Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres)

(2ème requête) Non-violation des articles 10 et 11 (liberté de réunion et d'association)

(Les deux requêtes) Non-violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Autres affaires marquantes, arrêts rendus

Junta Rectora Del Ertzainen Nazional Elkartasuna (ER.N.E.) c. Espagne

21.04.2015

L'affaire concernait l'impossibilité pour les membres d'un syndicat de fonctionnaires de la police d'exercer le droit de grève.

Non-violation de l'article 11 (liberté d'association) pris isolément ou combiné avec l'article 14 (interdiction de la discrimination)

A.C. et autres c. Espagne (n° 6528/11)

22.04.2014

L'affaire concernait l'expulsion éventuelle de demandeurs de protection internationale depuis l'Espagne vers le Maroc, où ils prétendaient risquer de subir des traitements inhumains et dégradants.

Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) combiné avec les articles 2 (droit à la vie) et 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

Ruspoli Morenes c. Espagne

28.06.2011

Les conditions de l'achat du tableau *La Condesa de Chinchón* de F. de Goya par l'État espagnol jugées conformes à la Convention. L'État avait fait valoir son droit d'acquisition préférentielle d'un bien d'intérêt culturel. Il expose désormais ce tableau au Musée du Prado à Madrid.

Non-violation de l'article 1 du Protocole no. 1 (protection de la propriété)

Gurguchiani c. Espagne

15.12.2009

Application rétroactive d'une peine plus lourde, en l'espèce l'expulsion, à un étranger en situation irrégulière.

Violation de l'article 7 (pas de peine sans loi)

Affaires marquantes, décisions rendues

Barik Edidi c. Espagne

19.05.2016

L'affaire concernait une avocate portant le hijab dans un tribunal à qui le président du tribunal demanda de regagner la partie réservée au public au motif que les avocats comparissant à la barre ne pouvaient se couvrir la tête autrement que par la toque (*birette*) officielle.

Requête déclarée irrecevable :

Grief concernant l'article 6 § 1 rejeté car manifestement mal-fondé

Griefs concernant les articles 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion) et 1 du Protocole n° 12 (interdiction générale de la discrimination) rejetés pour non-épuisement des voies de recours internes

Dorado Baúlde c. Espagne

24.09.2015

L'affaire concernait le pourvoi en cassation devant le Tribunal suprême dans le cadre du système judiciaire espagnol.

Requête déclarée irrecevable comme manifestement mal fondée.

A.M.B. et autres c. Espagne (n° 77842/12)

20.02.2014

L'affaire concernait l'occupation illégale d'un logement appartenant à l'institut du logement de Madrid. Une mesure provisoire (article 39 du règlement de la Cour) avait

été décidée par la Cour le 12 décembre 2012, pour suspendre la mesure d'expulsion prononcée à l'encontre de la requérante qui occupait les lieux avec ses deux enfants.

Au vu des observations soumises par le Gouvernement, la Cour a estimé que le maintien de la mesure provisoire, n'était plus justifié et leva en conséquence la mesure.

Constatant que la procédure de recours devant le Tribunal constitutionnel était toujours pendante, la Cour estima que la requête était prématurée et décida de la rejeter.

Affaires pendantes marquantes

Grande Chambre

López Ribalda et autres c. Espagne (n^{os} 1874/13 et 8567/13)

L'affaire concerne la vidéosurveillance dissimulée d'employées d'une chaîne espagnole de supermarchés sur leur lieu de travail, mesure qui était destinée à faire la lumière sur des soupçons de vol.

Invoquant l'article 8 (droit au respect de la vie privée) et l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) de la Convention, les requérantes dénoncent une vidéosurveillance dissimulée et une utilisation par les juridictions nationales des données ainsi obtenues aux fins de conclure que leurs licenciements avaient été légitimes. Trois des requérantes allèguent également que la signature des accords a été obtenue sous la contrainte, après le visionnage des enregistrements vidéo, et que ces accords n'auraient pas dû être admis comme preuves indiquant que leurs licenciements n'avaient pas été abusifs. Enfin, la première requérante se plaint que les jugements ne contenaient pas de motivation en bonne et due forme tenant compte des spécificités de son cas ni de raisonnement permettant de conclure que son licenciement n'avait pas été abusif.

Dans son [arrêt](#) de chambre du 9 janvier 2018 la Cour 7 a conclu, par six voix contre une, à la violation de l'article 8 de la Convention. La chambre a conclu en particulier qu'en vertu de la législation espagnole sur la protection des données, il aurait fallu faire savoir aux requérantes qu'elles avaient été éventuellement placées

sous surveillance, mais que ce ne fut pas le cas.

La chambre a conclu en revanche à la non-violation de l'article 6 § 1 de la Convention. Elle a considéré en particulier que la procédure dans son ensemble avait été équitable car les enregistrements vidéo n'avaient pas constitué les seuls éléments de preuve sur lesquels s'étaient appuyées les juridictions nationales pour confirmer les décisions de licenciement et les requérantes avaient été en mesure de contester ces enregistrements devant les tribunaux.

En ce qui concerne la dernière plainte de la première requérante, la Cour a jugé qu'il ne se trouvait aucune apparence de violation des droits et libertés protégés dans la Convention ou ses Protocoles.

Affaire [renvoyée](#) devant la Grande Chambre le 28 mai 2018

[Audience](#) de Grande Chambre le 28 novembre 2018

N.D. et N.T. c. Espagne (n^{os} 8675/15 et 8697/15)

Renvoi immédiat au Maroc de deux ressortissants malien et ivoirien qui ont tenté, le 13 août 2014, de pénétrer illégalement sur le territoire espagnol en escaladant les clôtures qui entourent l'enclave espagnole de Melilla, sur la côte Nord-africaine.

Invoquant l'article 4 du Protocole n^o 4 (interdiction des expulsions collectives d'étrangers) à la Convention, les requérants affirment avoir fait l'objet d'une expulsion collective et sans examen individuel, dépourvue de toute base légale et en l'absence de toute assistance juridique. En outre, invoquant l'article 13 (droit à un recours effectif) de la Convention, combiné avec l'article 4 du Protocole no 4, ils dénoncent l'impossibilité qui leur aurait été faite d'établir leur identité, de faire valoir leurs circonstances individuelles, de contester devant les autorités espagnoles leur refoulement vers le Maroc et de faire prendre en compte le risque de mauvais traitement qu'ils encourraient dans cet État. Dans son [arrêt](#) de chambre du 3 octobre 2017 la Cour a dit, à l'unanimité, qu'il y avait eu violation de l'article 4 du Protocole n^o 4.

Fiche pays pour la presse - Espagne

Affaire [renvoyée](#) devant la Grande Chambre le 29 janvier 2018

[Audience](#) de Grande Chambre le 26 septembre 2018

Chambre

Affaires relatives aux expulsions

Saber c. Espagne (n° 76550/13) et Boughassal c. Espagne (n° 45938/14)

Affaires [communiquées](#) au gouvernement espagnol le 31.08.2015

Expulsion des requérants, résidents de longue durée en Espagne, à la suite de leurs condamnations au pénal.

Les requérants invoquent principalement l'article 8 (droit à la vie familiale) de la Convention.

Doumbe Nnabuchi c. Espagne (n° 19420/15)

Affaire [communiquée](#) au gouvernement espagnole le 14.12.2015

**Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+33 (0) 3 90 21 42 08**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE